



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026
 Délibération du Comité Syndical
 3^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°15-09-2026

INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT À LA SUITE DU RENOUELEMENT DES EPCI MEMBRES CONSÉCUTIF AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE 2026

Le vendredi 11 septembre 2026, à 10h00, le Comité Syndical, dûment convoqué le vendredi 04 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, au siège du Sy.MEG, Impasse Guy CORNELY, ZAC de Houelbourg, 97122 BAIE-MAHAULT, dans le nombre prescrit par la loi pour délibérer valablement sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, doyen d'âge, pour procéder à l'installation des membres du conseil syndical dans leurs fonctions ;

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Harry	DURIMEL	Délégué titulaire	X		
2	Phillipe	RIBERE	Délégué titulaire	X		
3	Chantal	LERUS	Déléguée titulaire	X		
4	Francis	LUDGER	Délégué titulaire	X		
5	Simon	VAINQUEUR	Délégué titulaire	X		
6	Dominique	BIRAS	Déléguée titulaire	X		
7	François	FARNOUX	Délégué titulaire	X		
8	Max	MOLIA	Délégué titulaire	X		
9	Carine	CUSTOS CARVIGAN	Déléguée titulaire	X		
10	Evelyne	CHERAL VACHER	Déléguée titulaire	X		
11	Adrien	BARON	Déléguée titulaire	X		
12	Jocelyn	SAPOTILLE	Délégué titulaire	X		
13	Jean-Luc	EDOM	Délégué titulaire	X		
14	Alphonse	GUILLAUME	Délégué titulaire	X		
15	Gilbert	ROUYARD	Délégué titulaire	X		
16	Corinne	PETRO	Délégué suppléante	X		En remplacement de M.Ary CHALUS
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 17

Votants : 17

Assistaient également à la séance : Monsieur Michel HOTIN, délégué suppléant, Monsieur Rodrigue MOULIN, délégué suppléant, Madame Roselise FAMIBELLE, déléguée suppléante, Monsieur Patrick RILCY, Directeur des Services ; Monsieur Endrick ERAVILLE, Directeur Pôle Ressources et Moyens ; Madame Lesly BIABIANI, Responsable des Affaires Publiques ; Madame Steffy KORUTOS, Chargée de Mission auprès de la Direction ; Madame Korra LANNEAU, Chargée de Communication, Monsieur Jerrold DAUBIN, Assistant informatique ;

Secrétaire de séance : Madame Carine CUSTOS CARVIGAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports et notamment les articles L.3111-7 et 8 et L.1221-5 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/271/ADII/2 du 9 mars 2004 portant création du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2623/AD/II/4 du 19 mars 2007 entérinant la modification statutaire du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-735 PREF/DDE du 5 juin 2008 portant création du Périmètre de transports publics urbains intercommunal du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-2056/AD/II/2 du 9 décembre 2009 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 portant modification du périmètre du Syndicat mixte des transports du Petit cul de sac marin ;

Vu la délibération du 21 février 2015 du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin acceptant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant ;

Vu la délibération du 27 novembre 2025 du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin relative aux modifications statutaires portant sur la composition du comité syndical ;

Vu la délibération du 09 février 2026 du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu les orientations budgétaires 2026 votées le 16 décembre 2025 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports du Petit-Cul de Sac Marin consolidés par la délibération du 9 février 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2026 portant modification des statuts du Syndicat mixte des transports du Petit cul de sac marin ;

Vu l'article 7 des statuts du SMT fixant la composition du comité syndical et le nombre de délégués attribués à chaque EPCI et collectivité territoriale ;

Vu la délibération n°2026.04.02/23 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Cap Excellence au sein du comité syndical du SMT ;

Vu la délibération n°2026.05.04/66 portant rectification d'une erreur matérielle au sein de la délibération n°2026.04.02/23 ;

Vu la délibération n°2026-CC-3S-DAJAG-52 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de La Riviera du Levant au sein du comité syndical du SMT ;

Vu la délibération n°CC/2026/03/390 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre au sein du comité syndical du SMT ;

Considérant les résultats des élections municipales et communautaires de mars 2026 ;

Considérant que Monsieur Philippe DEZAC, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée est donc amené à présider la séance jusqu'à l'élection du Président du Syndicat ;

Considérant que le renouvellement des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, consécutif aux élections municipales et communautaires, implique la désignation de nouveaux délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical ;

Considérant le courrier du Président de Cap Excellence en date du 03 septembre 2026 ;

Au vu de ces éléments sont déclarés installés dans leur fonction de délégués syndicaux, les élus suivants :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE		
	Membres titulaires désignés	Membres suppléants désignés
1	Harry DURIMEL	Fabert MICHELY
2	Phillipe RIBERE	Suleiman TAOUM
3	Chantal LERUS	Marie-Claude FAURE
4	Francis LUDGER	Teddy FOULE
5	Simon VAINQUEUR	Marie-Odile ALPHONSE-LOUIS
6	Dominique BIRAS	Milène LATOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE		
	Membres titulaires désignés	Membres suppléants désignés
1	Adrien BARON	Joël HILAIRE
2	Jocelyn SAPOTILLE	Rodrigue MOULIN
3	Jean-Luc EDOM	Daniel PETRIS
4	Alphonse GUILLAUME	Roselise FAMIBELLE
5	Gilbert ROUYARD	Ketty DELVER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA DU LEVANT		
	Membres titulaires désignés	Membres suppléants désignés
1	François FARNOUX	Michel HOTIN
2	Max MOLIA	Sonia DIEUPART-RUEL épouse ESDRAS
3	Carine CUSTOS CARVIGAN	Patrice BABOURAM
4	Evelyne CHERAL VACHER	Jacques KANCEL

RÉGION GUADELOUPE		
	Membres titulaires désignés	Membres suppléants désignés
1	Ary CHALUS	Corinne PETRO
2	Philippe DEZAC	Jim LAPIN

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte de l'installation du nouveau comité syndical du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin conformément au tableau annexé ;

ARTICLE 2 : Le Président et le service administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet, pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Baie-Mahault, le 14 septembre 2026

Le Président de séance,

Le doyen d'âge


Philippe DEZAC



La secrétaire de séance,

La déléguée syndicale,

Carine CUSTOS CARVIGAN



Transmis à la Préfecture de Basse-Terre :

Date prévisionnelle, sous-huitaine après transmission à la Préfecture de Basse-Terre :

- Publication :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération Cap Excellence :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant :
- Notification au Président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre :